

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 248

présenté par
M. Berrios

ARTICLE 13 A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à confisquer le pouvoir des maires en matière de logement et contrevient au principe constitutionnel de libre administration des communes.

C'est pourquoi il est proposé de supprimer cet article.